

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°49 du 19 novembre 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°15**

**DÉCISION N° 0-41710-2010/DEF/EMM/ROJ**  
portant création du détachement « 35 F/Tahiti – Faa'a ».

*Du 20 octobre 2010*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

**DÉCISION N° 0-41710-2010/DEF/EMM/ROJ portant création du détachement « 35 F/Tahiti – Faa'a ».**

*Du 20 octobre 2010*

NOR D E F B 1 0 5 2 4 6 2 S

---

*Références :*

- a) Lettre n° 954/DEF/EMA/EMP.3 du 30 septembre 2009 (n.i. BO).
- b) Lettre n° 0-66763-2009/DEF/EMM/EMP du 23 décembre 2009 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 113.5, 590.1.3

*Référence de publication :* BOC N°49 du 19 novembre 2010, texte 15.

---

Un détachement de la flottille 35 F, dénommé « 35 F/Tahiti - Faa'a » est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Affecté de façon permanente au commandement supérieur des forces en Polynésie, il est organiquement rattaché à la flottille 35 F, localisée sur la base d'aéronautique navale de Hyères et placée sous le commandement organique de l'amiral commandant la force de l'aéronautique navale.

Il est chargé de mettre en œuvre des hélicoptères de type Dauphin N3 acquis par l'État sur un financement interministériel.

Ses missions sont les suivantes :

- action de l'État en mer (recherche et sauvetage, secours maritime, assistance aux navires, surveillance des pêches, surveillance de la navigation commerciale, lutte contre la pollution, etc.) ;
- service public (évacuation sanitaire et évacuation médicale, sauvetage en montagne, assistance aux populations en cas de catastrophes naturelles, etc.) ;
- défense (missions de souveraineté, sauvegarde maritime, coopération internationale, etc.) ;
- actions au profit d'autres administrations (lutte contre les trafics illicites, transport de forces de maintien de l'ordre ou d'autorités judiciaires, tournées administratives, missions dans le cadre de plans gouvernementaux interministériels, etc.).

Il est stationné sur la base aérienne (BA) 190 de Faa'a, puis sur l'aéroport de Faa'a à compter de la dissolution de la BA.

Son organisation et son fonctionnement, caractérisés par l'origine interministérielle du financement des hélicoptères qu'il exploite, seront déterminés par instruction sous timbre EMM/ROJ.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.